

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Intervention de S.E. M. Alain Girma, Ambassadeur, chargé de mission auprès du Directeur des Affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement, Secrétaire général de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

Deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa

Session sur l'universalisation (Carthagène, 1^{er} décembre 2009)

Madame la Présidente,

Je souhaiterais exposer aux Etats parties à la convention les efforts entrepris par la France en vue de l'universalisation de la Convention.

La France a amplement démontré, par le passé, son engagement constant en vue de l'universalisation de la Convention d'Ottawa, en signant et en ratifiant parmi les premiers la convention d'Ottawa, et en mobilisant son appareil diplomatique au bénéfice de son universalisation à de multiples reprises.

156 Etats sont, à ce jour, parties à la Convention. D'autres en appliquent, de fait, la plupart des dispositions - même si cela ne peut être considéré comme une alternative à l'adhésion. La Convention, si elle n'est pas encore « universelle », a créé une norme et stigmatisé l'usage : seuls deux pays utilisent encore des mines antipersonnel. C'est un grand progrès mais nous ne nous en contentons pas.

Comme vous le savez, depuis deux ans, ce processus d'universalisation marque le pas. En effet, depuis 2007, aucune nouvelle adhésion n'étant intervenue, 39 Etats n'ont toujours pas signé la Convention. L'intérêt pour la convention qu'avaient montré ces dernières années le Laos, le Maroc, et la Mongolie se confirme dans la mesure où ces Etats ont laissé entendre qu'ils devraient y adhérer prochainement. L'adhésion de ces trois pays représenterait un progrès important en matière d'universalisation de la convention. Cependant, il reste de nombreux efforts à fournir en vue de celle-ci.

A l'heure où la convention d'Ottawa, qui a remporté d'immenses succès, cherche son second souffle, la France entend rester activement engagée en faveur de son universalisation. Elle souhaite informer les Etats parties de prochaines démarches, qu'elle mènera, par le biais de ses Ambassades, afin d'inciter les Etats non-parties à la Convention à la signer et la ratifier.

L'universalisation de la Convention, qui contribue non seulement à la lutte contre les mines antipersonnelles en tant que telle, mais également à la réalisation des objectifs du

Millénaire pour le développement et la consolidation du droit international humanitaire, doit en effet être poursuivie.

La France appelle donc tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans délai à la Convention, afin que disparaissent les grandes quantités de mines antipersonnel toujours détenues par des Etats non parties.

La France se réjouit à cette occasion de la présence à Carthagène de représentants des Etats-Unis d'Amérique, qui montre l'intérêt de cet Etat pour les efforts menés dans le cadre de la Convention d'Ottawa en faveur de la lutte contre les mines antipersonnel. Cette présence est un signe important de la force acquise par la norme internationale que constitue la Convention d'Ottawa.

Voilà, Madame la Présidente, les quelques éléments en matière d'universalisation de la Convention dont la France voulait faire part à l'assemblée.

Je vous remercie, Madame la Présidente.